CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payable six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. *Le carré est de* DIX LIGNES, *ou moins.*

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer *régulièrement*. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

A LOUER.

La belle maison connue sous le nom de **HOTEL DU LAC** située à l'embouchure du Bayou St.-Jean, sur le site élevé de l'ancien port, incontestablement la situation la plus agréable des bords du lac. Les améliorations récentes des routes des deux côtés du Bayou donnent l'assurance que les améliorations ne seront pas interrompues.

Le mobilier peut-être pris à une raisonnable évaluation et les conditions seront libérales.

Pour une personne active et industrieux il s'offre rarement d'aussi belle occasion d'employer son capital. On peut prendre possession de suite. Pour plus de renseignements, s'adresser à

may 29 — B. BOOTH & Co.

A LOUER.

Le beau **MAGASIN** à 3 étages que MM. Gurlie & Guillot viennent de bâtir dans la rue Jefferson, à côté de celui de M. Hermann; s'adresser à M. DELPUECH, pharmacien, rue de Chartres, presqu'en face de la rue Jefferson. — 17 mai—3.

A LOUER.

Pour entrer de suite en possession, une **MAISON** en briques à deux étages, rue Foucher, entre Julie et St. Joseph, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,
7 mai — rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

A LOUER.—Le premier étage de la Maison No. 54, rue Toulouse. Aussi, la Maison à étage No. 85, située dans la même rue. Pour plus amples renseignements, s'adresser au No. 11, rue St. Louis.
15 mai

LE soussigné offre à vendre la cargaison du navire Dublin-Packet, de Marseille, consistant en
500 barriques Vin des marques Borgusse, Pouset et Belfort ;
120 barils Vin imitation Madère;
800 caisse Vin Muscat;
50 barils Vinaigre;
100 caisses Savon bleu vif;
339 barils Eau-de-vie de Catalogne de 30 degrés;
109 caisses Liqueurs superfines;
30 " Absinthe de Neufchâtel;
100 " Eau-de-fleurs d'orangers;
700 paniers huile d'Olive, marque Plagnol;
180 caisses Salaisons assortis;
78 balles amandes;
4 jarres Fruits cristalisés;
1 jarre Nougat;
20 caisses fromages d'Hollande;
10 " Pruneau de 50 pobans chacune;
10 jarres Saucissons;
20 " Amandes douces cassées;
10 " do. amères do.
1 " Noix;
1 " Noisettes;
8 balles graines pour oiseaux;
6 pipes Eau-de-vie;
10 balles Bouchons;
300 paniers Bouteilles vides;
200 jarres vides;
840 chaines d'Ail;
Le tout ayant droit au drawback.

F. H. PETITPAIN,
5 juin — encoignure Chartres et Toulouse.

UNE personne connaissant les trois langues, desirerait s'employer dans une boutique d'épiceries ou un cabaret. S'adresser au bureau de l'Abeille ou à la pension de M. Lartet. — 8 juin—g

EN débarquement du bâteau-à-vapeur Walk-in-the-Water, 320 barils vieux Whisky de Monongahela, par — 8 juin — LOBRE & ORAIN.

TABOURETS POUR PIANOS, et Pupitres.—Les soussignés viennent de recevoir, un assortiment de nouveaux Tabourets pour pianos, et de Pupitres très-élégants, qu'ils vendront à des prix modérés.

E. JOHNS & Co.
8 juin — rue de Chartres, No 113

ARTICLES POUR FAIRE LES CREMES A LA GLACE.

EAU de fleur d'orange, d'une qualité supérieure, Vanille fine, Essence de citron, très-fraiche, Essence de Manthe, d'Angleterre très-fine, Essence de Roses, Carmin très-foncé, pour colorer.

7 juin — E. EVEN.

AVIS.—La société qui existait entre feu Bernard Duchamp et le soussigné (sous la raison de Kennedy & Duchamp,) est dissoute. Toutes personnes qui pourraient devoir à la dite société, sont priées de solder leurs comptes dans le plus bref délai entre les mains de M. Gaston Bertus, qui est dûment autorisé à percevoir tout ce qui pourrait être dû. Et toutes personnes qui pourraient avoir des réclamations contre la dite raison de commerce, sont invitées à présenter leurs comptes, pour être soldés.

6 mai — DUNCAN KENNEDY.

LES soussignés ont ce jour formé une société, sous la raison de *Kennedy Durel & Co.*

DUCAN KENNEDY,
M. VALCOUR DUREL,
GASTON BERTUS.
6 mai

A **VENDRE.**—La pirogue MARIA, de dix tonneaux 92 pouces, avec ses agrès et apparaux généralement quelconques, et une cuisine en fer ; cette embarcation est très commode pour le cabotage du fleuve. Pour les conditions, s'adresser à

2 mai — BLANC & BRUGIER.

LES soussignés viennent de recevoir des Natchitoches 88 caisses de TABAC, en carottes de premier choix, chaque caisse contient 6 carottes de 10 livres, ou 12 carottes de 5 livres. Ils vendront ce parti de tabac en totalité ou par caisse, aux consommateurs.

24 avril — DU BERTRAND & LEGENDRE.

EN débarquement du navire Jeune Gabrielle, de Bordeaux, et à vendre par P. Lafaye, à son magasin, rue Royale, No. 147, et chez MM. Dufour et Desbois, vis-à-vis le café de la Bourse, rue de Chartres.

Vins rouge en barriques Ste. Emilion, Canon Pomérol et Médoc des années 1822, 1825, 1827 et 1831; et d'importations antérieures, vins en caisse rouge, des mêmes crut et même année—ainsi que des vins blancs doux de Bergerac, 1819; et de Grave Barsac 1825, Muscat, &c., le tous à des prix modérés—également quelques milliers de sangsues de Hongrie 1er. choix.

17 mai — P. LAFAYE.

UN français, âgé de 36 ans, qui a passé quinze ans dans les affaires à Paris, et tout récemment trois ans à New-York, désire trouver un emploi dans quelque maison de commerce soit ici soit même au Mexique. Il est capable de diriger une bonne correspondance française, ou tout autre partie commerciale d'un comptoir. Il lit facilement l'anglais et peut le parler et l'écrire au besoin. Il donnera les renseignemens les plus satisfaisants auprès des premières maisons de cette ville.

Adresser quelques mots à P. M. au bureau de la Poste, boite No. 8. — 9 mai—1m

$10 DE RECOMPENSE.

POUR quiconque arrêtera et conduira à la geôle, une mulâtresse appartenant à M. B. Coquet, nommée **CAROLINE,** âgée de 16 ans, bien connue en ville pour être coiffeuse,) elle est bien faite, elle parle le français et l'anglais, on dit l'avoir vu au fauxbourg d'en haut où elle se fait passer pour libre, (sous le nom de Mlle. Caroline la coiffeuse.

Tous les capitaines de navires et de bateaux à vapeur, sont prévenus de ne pas la recevoir à bord sous les peines de la loi. — 19 av—1m.

SANGSUES A VENDRE, à la pharmacie de F. ORIOL & Co.
13 avril — encoignure des rues Condé et Dumaine

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MME. FESSARD accoucheuse de Paris, a l'honneur de prévenir les dames qui voudront bien lui accorder leur confiance que sa demeure est maintenant rue St. Anne, No. 122, entre Bourbon et Dauphine. — 24 av

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS.

LE soussigné vient de recevoir de Philadelphie quelques centaines de paires de bottes, souliers et brodequins qui seront vendues à 25 pour 100 meilleur marché qu'on ne peut les trouver dans aucun magasin de cette ville, par douzaines ou paires. Les acheteurs sont engagés à se rendre au magasin du soussigné.

J. C. AYERS,
Rue de la vieille Levée, No. 40, près des Magasins bleus. — 9 mai.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.—Les soussignés, agents de la scie-à-vapeur à Pearlington, se chargeront de toutes les commandes qu'on leur fera pour des planches de cypre, qu'ils délivreront, soit sur le bassin ou sur le chemin à coulisses, avec promptitude et à aussi bon compte qu'on pourrait les obtenir en ville ou dans les environs.

TOURNE & BECKWITH,
9 mai — Nouvelle Levée, No 15

A VENDRE pour cause de départ.—2 caisses ghingham; 1 caisse coutil gris; 1 caisse serrures damassées; 1 caisse fleurs artificielles; 1 caisse soie à coudre; 1 caisse chemises et mouchoirs de batiste; 1 caisse chemises de toile ; 1 caisse shalls et fichus bernanis, 1 caisse serrures; 2 boucauts fil à voile; fruits à l'eau-de-vie; Champagne, s'adresser chez MM. Th. Nicolet et Co. ou au magasin, rue Toulouse, No. 54. — 7 mai.

TRAITES sur New-York et Paris, à vendre par
4 juin — TH. NICOLET & Co.

VENTES PAR LE MARSHAL.

M. J. McDowall vs. Mooney.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi, 24 juin, à midi, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, un cheval grisson, dray et les harnais, saisi dans l'affaire ci-dessus.

14 juin — L. DAUNOY, marshal.

Madame J. McDowall *contre* Mooney.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi, 24 juin, à midi, à l'encoignure des rues St Louis et Chartres, un cheval gris, un dray et des harnois, saisis dans l'affaire ci-dessus.

14 juin — L. DAUNOY, marshal

Ferdinand Durcy *vs.* Mme. Ve. Paris.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente vendredi, 12 juillet prochain, à midi, au café de Hewlett, une maison située rue Ste. Anne, entre Bourgogne & Remparts, mesurant 30 pieds de face sur 120 de profondeur plus ou moins, saisie dans la demande ci-dessus.

13 juin — L. DAUNOY, marshal.

Wm. Levy *contre* O. Train.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi, 21 juin, à 5 heures, au Principal, un bois de lit, un coffre et son contenu, une table, des ustensiles de cuisine, chaises, &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.

12 juin — L. DAUNOY, marshal.

J. M. Bark *contre* Mlle. Bongere.

EN vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseillé de la cour de cité de la N.-Orléans, j'exposai en vente, mercredi, 19 juin, au bureau du marshall, rue Ste.-Anne, à 5 heures de l'après-midi, une quantité de meubles, &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.

10 juin — L. DAUNOY, marshal

Nicholson *contre* D. F. Waymouth.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, mardi, 18 juin, à 4 heures, sur les lieux, encoignure des rues du Bassin et St Louis, un comptoir, 2 roues de loterie, un tableau, une table et beaucoup d'autres articles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

8 juin — L. DAUNOY, marshal.

Dusuau Delacroix *contre* Henry.

EN vertu *l'un writ de fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente*, jeudi, 17 juin, à 4 heures de l'après-midi, rue Condé, entre Madison et Dumaine, le contenu d'un Magasin de Tabac, consistant en tabac en feuilles et à poudre, *des barils et bouteilles*, ainsi que *tous les articles* qui dépendent de l'établissement.

8 juin — L. DAUNOY, marshal

R. Bonnaugh *vs.* R. Sawyer.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, samedi, 15 juin à 5 heures, P. M. les meubles meublants le café dans la rue Tchoupitoulas, No. 122, saisis dans l'affaire ci-dessus.

3 juin — L. DAUNOY, marshal.

R H Brunet & Co. *vs. Peter Mott.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'hon. Wm Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi, 2 juillet, à midi, à la Bourse, un Lot de Terre situé dans la rue Hunter, entre celles de Tchoupitoulas et de la Nouvelle Levée, faubourg Lacourse, ayant 83 pieds de face sur 40, plus ou moins, de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent.

1er juin — L. DAUNOY, marshal

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. Charles Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 18 juin, à midi, à la Bourse Hewlett, l'esclave nommée *Maria*, saisie à la poursuite de W. G. Thompson et M. Bernard.

18 mai — L. DAUNOY, marshal

A VENDRE A L'AMIABLE.

UNE HABITATION de 8 arpens de face, située en la paroisse d'Iberville, rive droit du fleuve, borné dans sa partie supérieure par la bayou Gozela, et dans sa partie inférieure par Ms. Julien Cammaux, ayant, avec la double concession, une superficie d'à peuprès 900 arpents susceptibles d'être mis en culture. Il y a sur cette habitation, deux maisons logeables; deux magasins de 44 pieds sur 46, édifices sur dez en briques, entourés en planches, couverts en bardeaux et peinturés, et divisées en dix appartemens, dont l'un contient un moulin à gru patente : six cabanes à nègres, doubles, bâties sur soles avec cheminées en briques, entourées en planches, couverts en bardaux et peinturées : Une sucrerie se composant d'un moulin de 46 pieds sur 36 de large; avec machine à vapeur du premier ordre, à laquelle est adaptée un moulin à gru. La sucrerie, proprement dite, est de 72 pieds sur 36 de large; il s'y trouve un équipage neuf; elle est calculée pour en contenir un autre; deux purgeries chacune de 50 pieds de long sur 36, le tout en briques.—Tous les édifices sus-mentionnés à l'exception des deux maisons, ont été bâtis l'année dernière.

La récolte est de 130 arpents de cannes, et la plantation de maïs est suffisante pour les besoins de l'habitation.

2 °. VINGT ESCLAVES de prix, qui seront vendus ensembles avec l'habitation, et dont suivent les noms et qualités :

Barney, âgé de 24 ans, bon scieur de long, excellente pioche, pelle et hâche.

Washington, âgé de 20 ans, bon charretier, laboureur, excellente pioche, pelle et hâche.

Jerry, âgé de 19 ans, bon charretier, excellente pioche et hâche.

Nelson, de 24 ans, bon pioche, pelle et hâche, et un peu cuisinier.

Williams, de 25 ans, bonne pioche et bonne hâche.

Henty, de 25 ans, charetier, laboureur, bonne pioche, pelle et hâche.

Reuben, de 24 ans, scieur de long, charretier, bonne pioche et bonne hâche.

Jarry, de 23 ans, laboureur, piocheur, biecheur, briquetier et entendu à la machine à vapeur.

Stephen, de 20 ans, charretier, laboureur, bonne pioche et bonne hâche.

Emanuel, de 19 ans, charretier, laboureur, bonne pioche et bonne hâche.

Guild, de 26 ans, briquetier, bonne pioche et hâche.
David, de 23 ans, bonne pioche, pelle et hâche.
Alexander, de 24 ans, do. do. do.
Hy. Copper, de 27 ans, charretier, et do. do. do.
Williams, de 24 ans, do. do. do. do.
Samuel, de 27 ans, do. do. do.
Bazile, de 26 ans, charretier, laboureur, et do. do. do.
Davis, de 18ans, piocheur, bucheron et bonne pelle.
Jerry, de 20 ans, do. do. do.
Daniel, de 24 ans, scieur de long, piocheur, et bûcheron.

Pour les conditions et autres informations s'adresser sur les lieux, ou à MM. Thé. Segond et Elisé Rillieux, à la Nouvelle Orléans.

Si l'habitation et les esclaves ne sont pas vendus à l'amiable d'ici au 25 mai courant, les esclaves seront le dit 25 mai, offerts en vente publique, à la Bourse de Hewlett, et à l'heure de midi, par Messrs. Tricou et Canonge, encanteurs, aux conditions suivantes :

Un an de crédit, en billets payables au domicile de la *Banque de la Louisiane* en cette ville, endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront en l'étude de Gustave Legardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs. — 8 mai

SUCRE BLANC de la Havane, à un escalin la livre ;
Beau et bon Café, à un escalin la livre ;
Beau et bon Thé, à une piastre la livre ;
Bon Vin à 4 escalins le galion, Rum imitation Jamaique à 4 escalins le gallon ; on ne vend pas moins de 2 gallons à la fois ;
Liqueurs de la Martinique, vieux vins pour les malades; Champagne, Grave, Frontignan, &c.
Plomb, poudre, fusils de chasse, balles, pistolets, canons, vieille eau-de-cologne, clinquaillerie de tout genre et véritable remède de Le Roy, tant liquide qu'en pillules, au magasin — d'ANT. MICHOUD,
24 mai — encoignure Levée et Ursulines.

SAMUEL RISK, *Fondeur et Tourneur* en cuivre, plombier et machiniste, rue du Maine, No. 32, a l'honneur d'informer le public, qu'il est prêt à exécuter toutes commandes dans son état avec promptitude et netteté, fontes en cuivre de toutes formes, travaux de machines à feu, pompes de toutes grandeurs et de toutes formes, avec des valves *patentées*, exécutés d'après les derniers modèles, doubles écrous, appareils de fontaines, de bains et d'eau de soda, montures de pupitres, livres et comptoirs, plaques de portes, baguettes de rideaux et escalier—répare aussi les chandeliers et lampes et généralement nettoie et bronze tous ces articles à des prix modérés. — 4 mai—6m.

VINS—100 paniers vin de Champagne, 100 caisses de vin de Bourgogne mousseux; 10 pipes de 8 ans de vin de Madère de choix; 150 tonneaux de vin de Marseille; 20 barils de vin imitation de Madère; 100 caisses de vin de Bordeaux ; le tout ayant droit au drawback, à vendre par
4 avril — A. QUERTIER & BOUTIN.

DOMESTIQUE.

ON demande à louer un nègre ou un mulâtre, bien au au fait du service et d'une tenue propre et décente. On préfèrerait un mulâtre, s'adresser à

Mr. GRANET, rue Royale,
21 mai — au coin de la rue St. Philippe

LE soussigné vient de recevoir par le navire Créole, les marchandises suivantes, des meilleures manufactures du nord, savoir :

Bottines pour dames, en peau et en prunelle, brodequins en peau de dain tané, souliers et escarpins très fins à boucles, en peau de veau, qu'il vendra à des prix modérés.

J. G. ARRAIZA,
22 av — rue Condé et Dumaine.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi, 28 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu W. Adams, un nègre nommé Willis, âgé d'environ 30 ans, charretier et nègre de journée, ayant été une fois convaincu de vol.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,
28 mai — W. F. C. DUPLESSIS, *rég.*

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 18 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de Dorothée Chabert, décédée épouse de Bernard Cabirac, *une petite mulâtresse nommée Elvira*, âgée d'environ onze ans. Conditions de la vente : comptant.

Par ordre de la cour,
15 mai — W. F. C. DUPLESSIS Rég.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testaments.—Jeudi, 28 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Isaac Baldwin, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un demi-terrain formant l'encoignure ouest des rues du Canal et Carondelet, mesurant environ 30 pieds de face à la rue du Canal, sur environ 122 pieds 3 pouces de profondeur et face à la rue Carondelet, ensemble les améliorations et matériaux qui s'y trouvent ; la dite propriété vendue sujette à un contrat pour bâtir une maison, fait par le défunt et M. Twogood, l'acquéreur prenant le dit contrat comme partie de la vente, comme s'il avait été fait originairement par l'entrepreneur et lui, dit acquéreur, de manière à ce que la succession du dit défunt ne soit pas tenue de payer au dit Twogood aucunes charges, dépenses ou dommages résultant du dit contrat, soit pour ouvrage fait, matériaux fournis, ou autrement. On pourra voir le plan de la bâtisse et s'instruire de la nature du contrat en s'adressant à l'entrepreneur M. Twogood.

Conditions de la vente: La susdite propriété payable à un crédit d'un, deux et trois ans, à dater du 9 mars passé, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Par ordre de la cour,
24 mai — W. F. C. DUPLESSIS Rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister de Testamens.*—Mardi 25 juin 1833, il sera vendu au ci-devant domicile de feue veuve Merlet, faubourg Marigny, au coin des rues d'Espagne et Casa-Calvo, les effets mobiliers appartenant à la succession de la défunte.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,
P. L. B. DUPLESSIS,
3 juin — dép. rég. des test.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 20 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Burbank, les esclaves et propriétés foncières ci-après décrits, savoir :

ESCLAVES :

1 °. **JACK,** mulâtre âgé de 19 ans, peintre ; 2 °. Jacob, nègre âgé de 20 ans, peintre ; 3 °. Samuel, nègre âgé de 25 ans, peintre ; 4 °. Ben, nègre âgé de 15 ans, peintre ; 5 °. Fanny, négresse âgée de 23 ans, et ses deux enfants, Charles de 7 ans et Jacob de 5 mois ; 6 °. Judy, négresse de 17 ans, domestique de maison, cuisinière et blanchisseuse et son enfant Liddy de 6 mois ; 7 °. Bella, mulâtresse âgée d'environ 65 ans.

PROPRIETES FONCIERES.

1 °. Un **TERRAIN** situé dans la rue du Bassin, entre les rues Bienville et Conti, mesurant 60 pieds de face du côté N. O. de la rue du Bassin, et ayant une profondeur qui s'étend jusqu'à la rue Franklin, ensemble les hangards, *entourages et autres* dépendances qui s'y trouvent.

2 °. Trois Terrains situés dans le faubourg Marigny, désignés sous les Nos. 5, 6 et 11 de l'ilet No. 96.

Conditions de la vente : Les esclaves et les propriétés foncières, payables à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS, *rég.*

N. B. Les actes de vente seront passés chez C. Pollock, not. pub., aux frais des acquéreurs. — 19 mai.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 27 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu John C. Wallace, un esclave nommé Douglass.

Conditions de la vente : *six mois de crédit*, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.
24 mai — W. F. C. DUPLESSIS, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 2 juillet 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Walter Williams, les deux esclaves ci après décrits, savoir :

Un nègre nommé **ABRAHAM,** âgé d'environ 28 ans, et une négresse *nommée* **VINEY,** âgée d'environ 28 ans.

Conditions de la vente :—Six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,
30 mai — W. F. C. DUPLESSIS, *rég.*

COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testaments—Vendredi, 5 juillet 1833 ; j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu John Jackson, une négresse nommée Polly, âgée d'environ 21 ans.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
3 juin — W. F. C. DUPLESSIS, *rég.*

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testaments*—Vendredi, 5 juillet 1833, à *midi*, j'exposerai en vente à la Bourse, une mulâtresse nommée Eliza, âgée d'environ 25 ans, appartenant à la succession de feu Thomas C. Dawson.

Conditions de la vente—6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
3 juin — W. F. C. DUPLESSIS, régister.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens*—Jeudi 20 juin 1833, à 5 heures de l'après midi, il sera vendu à mon bureau, une pendule, 46 vieilles montres et quelques vieux bijoux appartenant à la succession de feu Joseph Oudin.

Conditions de la vente : comptant.

Par ordre de la cour,
7 juin — W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens*—Mardi, 9 juillet 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Philippe Sterlin, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un morceau de terre, situé dans la paroisse de Jefferson, faubourg Plaisance, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, près de la ville de la Nouvelle-Orléans et ayant une superficie d'environ 30 arpents, *conformément* à un plan fait par L. Bringier, arpenteur général, le 11 avril 1827, et déposé en l'étude de C. Pollock, not. pub.

Conditions de la vente : Un quart comptant, et le reste en trois *termes égaux de* 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,
7 juin — W. F. C. DUPLESSIS, *rég.*

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 25 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Dame Marguerite Landreaux, décédée veuve du sieur Julien Vienne, la propriété ci-après décrit, savoir :

Un **LOT DE TERRE** situé au bayou St. Jean, de forme irrégulière, ouvrant sur la profondeur, mesurant 2 arpents 29 pieds face au bayou, sur 10 arpents 14 toises de profondeur, bornée par les propriétés de Jarreau, et des héritiers d'Hébécourt, Alpuente et Macarty, et ayant à peu près une superfine de 34 arpents, ensemble deux maisons de maitre, existant sur le dit lot de terre, l'une haute et l'autre basse, cuisine hangard &c.

Conditions *de la vente :* 1, 2, 3, 4 et 5 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale ; et divisés par coupons, ainsi qu'il conviendra à l'administrateur de la susdite succession.

Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, *rég.*

N. B. L'acte de vente sera passé par Félix de Armas, not. public, aux frais de l'acquéreur. — 20 mai

COUR DES PREUVES—*Vente par le régister des Testamens*—Lundi, 1er. juillet 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Suzette Castanedo f. c. l. la propriété foncière et l'esclave ci-après décrite, savoir :

Un terrain situé en cette ville, rue Dauphine, entre les *rues de l'Hôpital et des Ursulines*, No. 342, ayant trente pieds de face à la rue Dauphine, sur soixante de profondeur, ensemble la maison briquetée entre poteaux, *couverte en bardeaux*, composée de quatre chambres et galerie, et autres dépendances.

Une esclave orpheline, nommée Euprasie de 15 mois.

Conditions : l'esclave comptant, et le terrain, ensemble les bâtisses, un tiers comptant, et le reste à 6, 12 et 18 *mois*, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,
31 mai — W. F. C. DUPLESSIS, *Rég.*

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens.—Mardi, 25 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Marie Françoise Le Vilet, et de la communauté qui existait entre elle et son époux Patrice Albrier, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un Terrain situé au faubourg Marigny, rue Casacalvo, entre les rues Mandeville et d'Espagne, mesurant 35 pieds de face à la rue Casacalvo, sur 120 pieds de profondeur ; sur lequel se trouve une maison basse, cuisine etc.

Conditions de la vente : Un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
23 mai — régister.

A LOUER.—La Maison de la rue St.-Louis, maintenant occupée par Wm. H. Taylor. S'adresser à M. Vendecourt, rue de Chartres, No. 19, ou au bureau d'information No. 10, rue St. Louis. — 6 juin

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Vendredi, 21 juin, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Agathe Duclosiange f. c. l. les propriétés foncières ci-après décrites, savoir :

1 °. Un terrain de forme triangulaire, situé dans l'ilet No. 13, du faubourg Saulet, formant encoignure aux rues St. Barthélemy et des Magasins, ayant environ 60 pieds de face à la rue des Magasins, et 120 pieds ou environ de profondeur et face à la rue St. Barthelemy ; ensemble les bâtisses qui sont dessus.

2 °. Une portion de terrain de forme triangulaire, situé dans l'ilet No. 16, du faubourg Delord, attenant au précédent, [illegible] face à la rue des Magasins, ensemble les [illegible] qui s'y trouvent ; la dite propriété sera vendue [illegible] un plan, qui sera exposé à la Bourse, avant la [illegible]

Co[illegible] la vente : 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en [illegible] à satisfaction et portant hypothèque.

[illegible] de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs.
17 mai

COUR DES PREUVES—Attendu que François Pascal a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feue Sanitte Andreau, f. c. l. décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
14 juin — FELIX TALA, dép. rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que A. G. Wilson et John Spears ont présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James Duffy, décédé *intestat*. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour. — W. F. C. DUPLESSIS,
13 juin — rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Samuel Martin Woolfolk a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Drake Fitz Randolph décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. [13 juin] — FELIX TALA, dép. rég.

COUR DES PREUVES—Attendu que Louis Even a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir, les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Michel Lepage, décédé ab. intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à *déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.*

Par ordre de la cour.
12 juin — S. BLOSSMAN, dép. gref. des test.

COUR DES PREUVES—Attendu que Isaac T. Preston a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feue Suzanne Hall, décédé ab. intestat ; avis est donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,
13 juin — P. L. B. DUPLESSIS, *dép. rég. des test.*

COUR DES PREUVES—*Attendu* que Jeremiah Berry a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James M'Kenny, décédé intestat; avis est donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
11 juin — S. BLOSSMAN, dép. gref. des testamens.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Pascal M. Tourné a présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu Alfred Moore, Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
11 juin — S. BLOSSMAN, dép. régister.

COUR DES PREUVES.—Attendu que James Sindsey a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James Mc enna, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à *tous ceux que cela peut concerner*, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
11 juin — S. BLOSSMAN, dép. rég.

COUR DES PREUVES—Attendu que Dorestan Fortall a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Michel Honoré, h.c. l. décédé ab. intestat ; avis est donné à *tous ceux* que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il *ne sera pas fait* droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,
12 juin — P. L. B. DUPLESSIS, dép. rég. des test.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu George Moore, et à toutes autres *personnes que cela peut concerner* d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par le curateur de la dite succession ne serait point homologué et la répartition des fonds faite conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
5 juin — W. F. C. DUPLESSIS, *rég.*

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu William McCullen, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix *jours les raisons* pour lesquelles le compte rendu par le tuteur du mineur Mc Cullen ne serait point homologué et la répartition des fonds faite conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
5 juin — W. F. C. DUPLESSIS, *rég.*

DEMANDE D'EMPLOI.

UNE personne connaissant très bien la partie des marchandises sèches et la tenue des livres, ayant de plus d'excellentes recommandations désire trouver un emploi dans un magasin, s'adresser au bureau de cette feuille.
6 juin

IL a été conduit à la jeole de la paroisse Jefferson, les *esclaves suivants, savoir :*

Sally, négresse appartenant à Mme. Holliday, de la paroisse Jefferson.

Marraga, négresse appartenant à M. Rashall, de la Nouvelle-Orléans.

Edée, négresse appartenant à M. Carlin, de la Nouvelle-Orléans.

Silvy, mulâtresse appartenant à M. Pages, de la Nouvelle-Orléans.

Cyprien, nègre appartenant à M. Aimée, habitant de de St. Jacques.

3 juin — VICTOR PICAUD, *geolier.*

VINS—Malaga doux et sec, en quarts et en bls. indiens; vin de St. Lucar en quarts ; do. du Catalogne en pipes et en barils, dont une partie a droit au drawback, à vendre par — 24 mai — LINCOLN & GREEN.

A LOUER.—La *maison située rue* du Canal, No. 57, jusqu'au 1er. novembre prochain, prendre possession immédiatement, s'adresser à
13 mai — I. OGDEN & CO.

BELLES CHEMISES DU GENRE LE PLUS NOUVEAU.—Reçu un nouvel assortiment de belles chemises du genre le plus nouveau. Aussi de belles chemises gingas pour le voyage.

WM. C. NORRIS,
3 mai — rue de Chartres, No. 38.

LIVRES DE DROIT.

LES soussignés viennent de recevoir par le Salem, du Hâvre, les livres suivants :

Programme du Cours de droit civil français, par A. M. Demanthe ; Etudes du droit français, par M. Nicholas Villemartin ; Œuvres complètes du Chancellier d'Aguesseau, en 16 vol. ; Cours du droit commercial maritime, par P. J. Boulay-Party ; Institutes de Justinien, nouvellement expliquées par A. M. Ducauroy ; Thémis, ou Bibliothèque du Jurisconsulte, par une réunion de magistrats, de professeurs et d'avocats, en 10 volumes ; Abrégé de l'histoire de la jurisprudence romaine par J J Fuzer ; des Institutions judiciaires de l'Angleterre, comparées avec celles de France, par Joseph Rey ; Code civil avec des *notes indicatives* par J B Dard ; Institutes du droit commercial par Delvincourt ; Analyse *raisonnée* du Code de Commerce, par M. Mongalvy ; Facultés des hypothèques par M. le baron Grenier ; Traité des donations, testamens &c. par le même ; Cours de code civil, par M. Delvincourt, &c.

E. JOHNS & Co.
8 juin — rue de Chartres, N ° 113

TIR-AU-PISTOLET.

Sur le bord du Lac, près du chemin-à-coulisses, en allant à la Tour.

LES amateurs de ce genre de plaisir où se développe l'adresse, sont prévenus qu'un établissement où ils peuvent s'exercer à leur aise vient d'être ouvert à la place ci-dessus désignée.

On a tâché de *ne rien négliger*, tant dans le choix des armes que dans les dispositions de l'établissement, pour que les personnes qui l'honoreront de leur présence soient satisfaites.

L'établissement *sera* ouvert aux personnes de couleur, les lundis et vendredis de chaque semaine.

Prix du Tir :—On tirera 24 coups pour la piastre, dix pour quatre escalins, et au-dessous, à raison d'un picaillon le coup. — 4 juin.—5

1000 BARRIQUES VIN de Marseille à vendre par
4 juin — J. MAGER.

SEL—839 sacs gros sel de Liverpool, 513 do. do. fin, à bord du navire Antioch, à vendre par
6 juin — B. BOOTH & CO.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par
10 mai — I. OGDEN & CO.

MELASSE.—Les soussignés offrent à vendre, 800 boucauts de Mélasse, [illegible]
TOURNE & BECKWITH,
16 mai — Nouvelle Levée, No. 15

LES soussignés offrent à vendre, du débarquement du brick Vénus de Marseille,
5,000 sangsues de choix,
115 onces essence de rose du Levant ;
50 do. do. do. Nerely pure ;
20 do. huile de Bergamote do.
25 do. do. de Limon.
31 mai — H. BONNABEL & FRERE.

LE soussigné offre à vendre les articles suivants, à des conditions avantageuses :
150 paniers Guignolet de première qualité,
80 barriques Vin de Bordeaux, de qualités assorties,
200 caisses dito dito
300 milliers Bouchons,
100 barils Rum des Attakapas,
100 caisses Blanc de baleine, Nos. 4, 5 et 6,
200 dito Amidon,
300 dito Savon de la marque *James Blake & Co.*
300 dito Chandelles de suif, dito
1000 rames Papier gris. — F. H. PETITPAIN,
27 mai — encoignure Chartres et Toulouse

RECUS par les derniers arrivages d'Angleterre et à vendre par le soussigné, au No. 55, rue de la Levée.

Fers à repasser, fil de fer et de cuivre ; Pots d'étain, porte bouteilles, cancles en cuivre et en feuille; Boites en fer-blanc vernissées pour papiers, avec des serrures patentées; Grecques à café (plaques) de diverses grandeurs; Poignées de rideaux, ratières et sourrissières en fil de fer; Serrures *patentées*, pour bureaux, tiroirs, coffres, buffets, et malles; Colliers et chaines pour chiens, poires à poudre en cuivre; Eperons plaqués et en cuivre à la Survarrow; Filières à coussinets assorties, pantures courbées à plaques; Razoirs et couteaux de poche très-fins; Couteaux de tables et couteaux et fourchettes de toutes qualités; Egoïnes de Spears et C. S., Fers à repasser pour enfants; Couteaux et entailles de boucher, assortis, Loquets de toutes qualités; Tenoux anglais, façon française, de toutes grandeurs; Moulins à café de Park, extra-fins, Moulins à café, carrés; Clés à vis assorties de 10 à 20 pouces, très-fortes; Limes pour forgerons, égoïnes, passepartout, scies de moulin &c.; Compas de proportion et compas à ressorts, rappes à chevaux; Rappes fines, pour ébénistes, bouilloires et poissonnières; Casseroles plates et rondes, marteaux d'ingénieures; Moulins à maïs de Park et de Corn de Nos. 1 à 10; Tilles, haches et cassetêtes pour tonneliers et charpentiers; Pitons de lits, roulettes en fer, compas de proportion, pour les charpentiers de navires; Anneaux et boutons en cuivre à vis; guimbardes en cuivre et en fer, vis à bois, assorties; Bigornes de tonneliers, rivets de tonneliers; Cadenas en cuivre et en fer de toutes grandeurs et qualités; Truelles à maçons de Brades, ciseaux et gouges d'ébénistes et charpentiers; Mortiers en fer et en cuivre avec pilons; Soupières, planics, balances en cuivre étamé assorties de 12 à 16 pouces; Roulettes à chassés; loquets, polis et vernissés; Grils très-forts, assortis de 10 à 18 laines, faucelles No. 1 à 4; Poêles à frire de toutes qualités, couplets pour coffres &c.; Poignées en cristal, plaquées ; Anneaux de tentes en fer et en cuivre ; avec un assortiment général de Fournitures de navires et de clincaillerie. Aussi de Philadelphie et New-York. Un assortiment de peinture blanche et de couleurs diverses poil à enduire en barils et en boucauds, colle-forte américaine braie, goudron et résine.

16 av — F. PASCAL.

A VENDRE.—Un petit envoi de Chapeaux de Livourne, propres aux marchés du Mexique, qu'on laissera à bon marché. Aussi, une quantité d'Aiguilles fines en boites de dix milliers. — S. EVERITT,
18 mai — rue St Louis, No 10

80 BARILS melasse de Rafinerie, propre à l'usage des familles et à l'approvisionnement des bâtiments, à vendre par

JEANFREAU, rue de la Levée, No. 47,
17 mai—3 — faubourg Marigny.

RECU par le navire Cécilia de Nantes, 200 douzaines paniers et demi-paniers guignolet d'Angers; 500 boites Sardines à l'huile, importés et à vendre par

CARRIERE & BORDUZAT,
17 mai — rue St. Louis, No. 11.

AVIS.—Toutes les personnes qui ont des réclamations à faire contre la succession de feu Thomas Caldwell sont requises de les présenter à la soussignée pour en obtenir le règlement ; et celles auxquelles la succession peut devoir sont *également requises* d'avoir à payer immédiatement à la soussignée.

27 mai—6,3ps — L. A. CALDWELL.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

ON désirerait avoir un armurier à l'arsenal; pour plus amples informatins, s'adresser à l'adjudant-général.

25 mai — FRANCOIS GAIENNE.

Bureau de la Compagnie du Chemin-à-Coulisses de Carrollton de la Nouvelle-Orléans,—29 avril 1833.

LA compagnie a transporté son bureau au No. 18, rue du Camp, où les souscriptions au fond capital de la dite compagnie seront reçues conformément à la 9e. section de la Chartes,) tous les jours, les dimanches exceptés, jusqu'au 22 juin inclusivement.

Par ordre des Commissaires,
24 mai — L. F. GENERES, *sect.*

MESSIEURS J. & J. DARRAMON offrent à vendre 12-4 jusqu'à 24-4 Napes en damassé double, de la fabrique de James Wilson ; Services de table unis avec 18 serviettes à la nape de 14-4 ; Piqué blanc, supérieur à *tout ce qui a été offert* sur ce marché; Taffetas d'Italie de Maticoni 5-4; Foulards superbes de la compagnie des Indes; Chaussons blanc pour hommes, superbes; Batistes 4-4 pour cravates; Gants de fil et batiste pour hommes et femmes, do. en véritable peau de chevreau, pour do.; Batistes écrues superfines; ils attendent tous les jours un assortiment complet de marchandises françaises, arrivées à New-York par le paquebot François 1er. étant en relation avec des maisons des plus respectables en France, ils recevront continuellement des marchandises directement des fabriques ils prendront aussi des commandes, sur lesquelles ils ne chargent qu'une commission réguliére. — 11 mai.

TRAITES SUR FRANCE, à vendre par
18 mai — P. J. TRICOU.

DIX piastres de récompense seront donnés à quiconque ramènera à la soussignée ou fera loger dans une des geoles de cet Etat, la négresse HANNAH, absente depuis plusieurs jours de chez Elizabeth Norwood, sa maitresse. — J. & J. DARRAMON,
15 mai — rue de Chartres, No. 25

Pendules et Articles de Joaillerie.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Archer de Philadelphie, et le navire St. Louis de New-York, Plusieurs belles Pendules, des parures de perles, des boucles d'oreilles de Turquoise et de Corail, des bagues &c. &c. — LOUIS MUH,
Rue de Chartres No. 113

Aussi, en magasin environ 90 mille cigares de Campêche de bonne qualité. — 4 mai

ARDOISES A VENDRE.—2,300 Ardoises du dites de Duchesse, 9600 dito petites, 1500 dito petites comtesses, en déchargement du Wm. Shank, et en vente chez
24 avril — THEOD. NICOLET & Co.

A LOUER le 1er. mai, le magasin dans la rue Gravier, No. 24, s'adresser à

WILLIAM H. MORGAN,
24 avril — rue du Camp, No. 39.

MOUSSELINES imprimées, manufacturées à Londres et d'un nouveau goût; do. batistes et indiennes, do. bas de soie; moleskins patentés, noirs et en couleurs assorties, pour femmes; do. imprimés très-joli article pour pantalons ; velours imprimés, &c. le tout reçu par le navire Rachel, de Liverpool, ayant droit au drawback, et à vendre à des conditions raisonnables, par

HARRISON, BROWN & CO,
17 av — rue Royale, No. 117.

BANQUE DE CITE,
Nouvelle-Orléans, 26 avril 1833.

LES actionnaires de cette Institution sont prévenus que le dernier paiement de vingt piastres par action devra être effectué le 1er, juin prochain, ou les dix jours suivans ; et que d'après la seconde section de la charte, les actionnaires qui manqueront d'acquitter aucun des termes prescrits pour le paiement des actions, perdront toutes les sommes qu'ils pourraient avoir payées antérieurement.

27 av — H. LAVERGNE, caissier.

MESSIEURS J. & P. DARAMON reçoivent par le Nashville 208 douz. mouchoirs batiste de tout genre, canezous et fiorellas, broderie de Paris, robes en bobinet, do. 2 balles étamines superfines; 4 caisses toiles cirées. — 22 mai.

SERRURES FRANCAISES en débarquement du navire Carolinian, de Marseille, et à vendre par les soussignés—10 caisses serrures de 4 à 12 pouces.

P. E. & O. SORBE,
11 mai — rue Royale, No. 118.

DEPOT DE VOITURES.

Rue de la Douane, Nos. 12 & 14.

RECU par les navires John Linton et Cincinnati, 3 jolies voitures légères, 2 barrouches, à un cheval, gigs &c. Aussi en magasin, voitures, gigs, barrouches, 2 chariots, 2 jolis tilburies, phaeton, sulkies, &c., en vente à bon marché au comptant, ou en bons billets de ville.

11 mai — M. WALTON.

A VENDRE.—200 yards de pierres plates, s'adresser rue Ste. Anne, No. 86, à

JOSEPH M. FERNANDEZ.

De plus 30,000 Briques du Nord, pour carrelage.
24 avril

W. FADEUILHE, *Tapissier,* rue de Chartres, No. 137, et rue de la Douane, No. 13, a l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient de recevoir directement de Paris, un très-joli assortiment de Papier peint et Bordures ; en outre, on trouvera dans les deux magasins, des Ornements dorés, Franges et Gallons en soie, Mouchets de toutes grandeurs, Chaises en grande variété, Plumes vives de [illegible] de crin, Velours, Dutreek, 50 dou[illegible] de dames, et en général tout [illegible] un pareil établissement. — [illegible] avril

MEUBLES A [illegible]

LE soussigné offre de vendre [illegible] son fonds de meubles à des prix fort bas. Il [illegible] en buffets, secretaires, bureaux, commodes, [illegible] tables, bois de lits, miroirs, chaises de tout genre.—[illegible] qui désireront acheter trouveront de leur [illegible] de venir à son établissement, pourront compter sur [illegible] excellents et à bas prix.

25 mars — [illegible] WITNEY,
Rue de la Douane, No. [illegible]

A VENDRE [illegible]

MARDI, 2 juillet, il sera vendu par ordre de la Cour de Paroisse, sur demande de D. M. Demaria, syndic des créanciers de Francis McManus, débiteur absent, à la Bourse Hewlett, à midi, la propriété suivante : un TERRAIN, situé rue Foucher, entre les rues Julie et St. Joseph, faubourg St. Marie avec les bâtisses qui sont dessus, mesurant 53 pieds 4 pouces de face sur 100 de profondeur.

Conditions : $3000 comptant, le reste payable le 25 février 1834, en un billet endossé à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé chez O. de Armas, not. pub., aux frais de l'acquéreur. — 30 mai.

Propriété de valeur à vendre.

PAR TRICOU & CANONGE.

PAR ordre des syndics des créanciers de H. W. Palfrey et Palfrey, Dyson & Co., *il sera vendu à la* Bourse Hewlett, lundi, 1er. juillet, à midi,

1 °. Un Terrain, ayant 175 pieds 8 pouces de face sur la rue Carondelet, 206 pieds 4 pouces sur la rue Gravier, et 205 pieds 5 pouces sur la rue de l'Union et ouvrant dans la profondeur de 196 pieds 9 pouces avec les bâtisses qui sont dessus consistant en magasins en briques, une machine à vapeur de la force de 26 chevaux et 3 presses à coton à double vis attachés à l'endroit.

Conditions : 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, en billets portant un intérêt à 10 pour 100 par an à partir du jour de la vente, à quels époques la livraison de lieux sera faite et l'acquéreur peut se réserver le privilège de racheter ses billets ou aucun d'eux avant le 1er. Javier 1835 aux même taux d'intérêt.

2 °. Un Terrain attenant au précédent ayant 92 pieds 9 pouces de face sur la rue Gravier et 100 pieds de profondeur avec les améliorations qui sont dessus consistant en deux fortes maisons d'habitation en charpente, *cuisiner*, &c.

Conditions : 15 et 24 mois de crédit, les billets portant un intérêt jusqu'au paiement de 10 pour cent par an, à partir du 6 juin 1834, à qu'elle époque la livraison des ditslieux sera faite, mais la propriété demeurera aux risques de l'acquéreur dès qu'elle aura été adjugée et il aura le privilège de payer les billets le 6 juin 1834, sans intérêt.

Les maisons sont assurées pour $5000 jusqu'au 2 août prochain et la police sera transférée à l'acquéreur.

Un plan des lots et des bâtisses fait par C. F. Zimpel, député voyer, sera exposé à la Bourse.

3 °. 2 bancs dans l'Eglise Episcopale, Nos. 59 et 60. Conditions : 4 mois de crédit.

De plus : 15 beaux Esclaves, savoir :

4 °. *Phillis*, excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne domestique de maison et ses deux enfants, Nancy, négritte de 10 ans, propre à tous ouvrages de maison et Amélia, âgée de 6 ans.

5 °. *Sally*, domestique de maison, âgée de 15 ans.

6 °. *Mary*, cuisinière de la presse à coton, et blanchisseuse, âgée de 40 ans.

7 °. *Hiram*, ingénieur, forgeron et maréchal.

8 °. *Michael*, ingénieur, levier et pressier.

9 °. *Willis*, pressier, charretier et domestique de maison.

10 °. *Paul*, pressier et charretier.

11 °. *Billy*, pressier.

12 °. *Kitt*, chauffeur et charretier.

13 °. *Goodman*, chauffeur et charretier.

14 °. *Charles*, pressier et ouvrier.

15 °. *Ace*, chauffeur pressier et ouvrier.

16 °. *Joe*, palfrenier. 17 °. *Tom*, chauffeur et pressier.

Conditions, pour les Esclaves : 1 et 2 ans de crédit, sans intérêt. Les billets pour toutes les propriétés ci dessus doivent être endossés à la satisfaction des syndics et divisés en telles sommes qui seront demandées avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. La nécessité de clore les affaires de la succession avant l'échéance des billets, les syndics ne garantiront que le titre des esclaves mais ils donneront tous détails à leur sujet quand ils en seront requis.

Aussi, mardi, 2 juillet 1832, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Carondelet et Gravier, 1 presse à coton à double vis, complète, 1 do. incomplète, 1 presse hydraulique incomplète, 1 presse à bras complète, 3 paires de balances à patente, des chevaux, drays, outils de forgeron et d'ingénieur, mobilier de comptoir, &c.

Conditions : Toutes sommes au-dessous de $100 comptant, de $100 à $300 à 60 jours et au dessus de $300, à 4 mois, en billets endossés à satisfaction.

Les actes de vente seront passés chez T. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.

J. W. ZACHARIE, }
29 mai — H. W. PALFREY, } Syndics.

PAR J. LEVY & WHITING.

VENTE DE 2 TERRAINS DE GRANDE VALEUR.

SAMEDI, 18 juin prochain, par ordre de L. M. Damarin, syndic des créanciers de François McManus, seront vendus à la Nouvelle-Bourse, encognure des rues St. Louis et Chartres, à midi, deux lots de terre de prix, situés au coin des rues Céleste et Levée, faubourg Annonciation, marqués par les numéros 1 et 2 ainsi qu'il appert par le plan fait par M. Joseph Pilié, arpenteur de la ville, daté le 13 avril 1831, et déposé au *Bureau* de M. Wm. Christy, notaire public.

Le lot No. 1, a 24 pieds de face sur la rue de la Levée, sur 120 *de profondeur* sur la rue Céleste, mesure française.

Le lot No. 2, joignant le premier, a 25 pieds & pouces de front sur la rue de la Levée, sur 120 pieds de *profondeur*, mesure française.

Les dits terrains seront vendus séparément, un tiers du prix de chaque terrain comptant, un tiers payable le 14 de février 1834, et l'autre tiers payable le 14 de *février* 1835, garantis par hypothèque et billets endossés à satisfaction.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Christy, *notaire public*, aux frais des acquéreurs. — 16 mai

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu, le samedi 29 juin prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville, en date du 27 mai 1833, les Esclaves ci-après, dépendant de la succession de feu B. Macarty, savoir :

Narcisse,	nègre créole âgé d'environ			35 ans,
Honoré,	"	"	"	25
Samnon,	"	"	"	20
Jacques,	"	"	"	50
Pitchon, mulâtre,	"		"	22

Le même jour sera vendu le nègre *Washington,* âgé de 30 ans, bon domestique, sachant mener et soigner les chevaux, *propre* à tout, garanti des vices et maladies prévus par la loi, excepté du *marronnage*.

Ce nègre n'a été marron qu'une fois, il y a environ trois ans, et depuis son retour il ne s'est jamais absenté.

Conditions : un quart comptant et le reste à 4 et 6 mois, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de Gustave Le Gardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs. — 28 mai

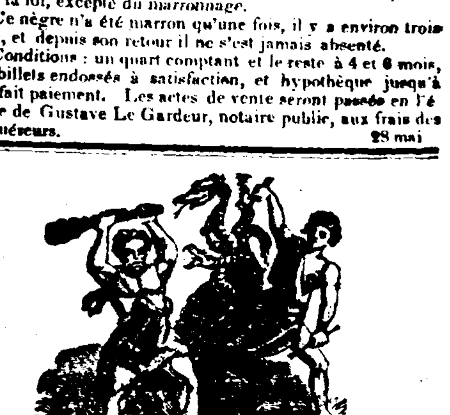

CATOLICON VEGETAL DE W. W. POTTER!

SANS pareil pour la *guérison* des maladies scrofuleuses, des douleurs et enflures des os, *rhumatismes syphiliques*; la faiblesse résultant de l'intempérance et de la dissipation, les ulcères invétérés, les taches sur la peau et le visage, les boutons et *toutes maladies* cutanées. Les demandes considérables qu'on nous a faites de cette médecine sans pareille, depuis 3 ans, et qui augmentent chaque jour sont une preuve suffisante de sa supériorité pour la guérison des maladies ci-dessus. On vient d'en recevoir un nouvel envoie qui est en vente chez les agents.

DUCONGE & PEYCHAUD,
18 fév — rue de Chartres, No. 89.

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS

ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIETAIRES DU

Jardin botanique Linnéen

à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &c. Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à

DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 89.

N.B. On délivrera *gratis* des Catalogues périodiques.
28 nov.—6m

VINS de Cette et de Catalogne, le premier en quarts de barrique, et le dernier en barils indiens, en débarquement et à vendre par
11 mai — LINCOLN & GREEN.

IL a été conduit à la prison de la paroisse Jefferson, une négresse nommée SERREBONNE, se disant appartenir à M. J. Wilson. Son maitre est [illegible] réclamer en se conformant à la loi.

Aussi, une petite [illegible]
[illegible] PHILIPPE et ALEXANDRE, [illegible] à M. J. P. Bell, de la Nouvelle-[illegible]
27 avril — VICTOR PICAUD, geolier.

THOMAS C. NICHOLLS, avocat, se chargera de recouvrements et autres affaires relatives à sa profession, dans la paroisse d'Iberville et dans celles [illegible] [illegible] [illegible] Lafourche Intérieure et Terrebonne. [illegible] On [illegible] le trouver pendant [illegible] de la chambre des représentans [illegible] du temple [illegible]